

septembre 2025

**Note d'information sur l'avancement de l'enquête
relative à l'incendie d'un petit train touristique
survenu le 10 septembre 2024 à Riquewihr (68)**

Avertissement :

L'enquête technique du BEA-TT, ouverte le 23 octobre 2024, n'est pas terminée.

La note d'étape ci-après s'inscrit dans une démarche visant à informer de l'avancement de l'enquête technique et à annoncer dès que possible aux entités concernées les premières orientations préventives.

Elle s'appuie sur des éléments encore partiels.

Le mardi 10 septembre 2024 en fin de matinée, en circuit touristique dans le vignoble alsacien autour de Riquewihr, le petit train touristique à motorisation électrique, parti du centre-ville au niveau de la mairie, a emprunté le chemin de Schoenenbourg pour contourner le village par le Nord.

Alors qu'il effectuait sa deuxième tournée, le conducteur a aperçu un panache de fumée s'échappant du dessous du véhicule tracteur accompagné de faibles explosions. Il décide alors de s'arrêter en bordure des vignes et engage l'évacuation et la mise en sécurité de la cinquantaine de passagers qu'il transportait dans les trois remorques attelées au véhicule tracteur, dont une trentaine à mobilité réduite.

Alors que l'incendie s'amplifie sur le véhicule tracteur et se propage à la première remorque, le conducteur prévient les secours, qui arrivent rapidement et procèdent à l'extinction.

In fine, aucun blessé même léger n'a été pris en charge par les secours et cet évènement n'aura engendré que des conséquences matérielles.

Les enquêteurs ont dans un premier temps pris contact avec la société propriétaire et exploitante du petit train touristique ainsi qu'avec le conducteur impliqué pour recueillir leurs témoignages.

Ils se sont par la suite rendus courant avril 2025 sur les lieux de stockage des véhicules composant le petit train afin d'examiner l'ensemble routier, mais ils n'ont pas pu procéder au démontage de certains composants dont les batteries du fait de leur état. Ils ont néanmoins pu éclaircir certains points concernant notamment la technologie et le mode de

fonctionnement en présence des experts mandatés par les sociétés d'assurance ainsi que des représentants du constructeur italien et de l'importateur français.

Ils ont récupéré auprès du constructeur l'ensemble des pièces et documents nécessaires à leurs analyses, notamment les documents techniques justifiant de la conformité des véhicules aux réglementations d'homologation qui leur sont opposables avant mise en circulation des véhicules. Ils ont pu par ailleurs visualiser un petit train touristique identique en cours d'exploitation.

Des investigations sont encore nécessaires pour tenter de déterminer la cause exacte de cet évènement. Toutefois, les témoignages recueillis confirment qu'aucune alarme ou signe avant-coureur n'a alerté le conducteur d'une quelconque anomalie pouvant présenter un risque de départ de feu au niveau de la batterie de traction.

Il a aussi été constaté que la réglementation nationale en vigueur applicable à la chaîne de traction électrique lors de l'homologation des petits trains touristiques (règlement ONU n°100) n'avait pas évolué et n'intégrait toujours pas les évolutions de ce règlement qui imposent la détection et le signalement des dysfonctionnements survenant sur les batteries de traction.

Les principales orientations de sécurité porteront sur la nécessité d'équiper ces véhicules à motorisation électrique de dispositifs d'avertissement des conducteurs de tout dysfonctionnement susceptible d'engendrer des départs de feu.

--- OOO ---